



Collaborateurs et collaboratrices scientifiques de l'Université de Fribourg / Wissenschaftliche Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Universität Freiburg

Prise de position du Corps intermédiaire sur les directives concernant l'organisation et le remboursement des frais de déplacements professionnels en transport en commun

Fribourg, le 11 novembre 2024

Cher Monsieur Doleschal,

Chères et chers membres du Rectorat,

Nous vous remercions pour la mise en consultation des Directives relatives à l'organisation et au remboursement des frais de déplacements professionnels en transport en commun. Cette démarche, visant à réduire l'empreinte carbone des déplacements, reflète une prise de conscience environnementale à laquelle nous, membres du Corps des collaborateurs et collaboratrices scientifiques (CSWM), sommes sensibles et favorables. Nous nous réjouissons de pouvoir contribuer à un effort durable et responsable.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur des réalités qui suscitent des inquiétudes pour notre Corps intermédiaire et qui, nous le pensons, mériteraient une attention particulière dans le cadre de ces nouvelles directives. En effet, la prise de conscience de l'impact environnemental se heurte à l'obligation de déplacement pour réussir une carrière académique.

En premier lieu, bien que le train soit privilégié pour son faible impact écologique, il représente souvent **un coût supérieur** à celui de l'avion, en particulier pour des trajets longs. Cette hausse potentielle des coûts pourrait considérablement limiter la participation des membres du Corps intermédiaire aux colloques et événements scientifiques essentiels à notre développement professionnel et à notre visibilité académique. Plusieurs conséquences de cette augmentation des coûts de transports sont à craindre.

Premièrement, **l'enveloppe budgétaire des Départements** va être diminuée par la baisse des subventions cantonales et fédérales, ce qui va diminuer la quantité d'argent disponible par Département. Les décisions budgétaires internes priorisent logiquement les Professeur-e-s pour le remboursement des déplacements, ce qui pourrait entraîner un financement réduit, voire inexistant, pour les membres du Corps intermédiaire. Afin de garantir **l'équité d'accès aux fonds de déplacements**, est-il envisagé de prévoir un règlement spécifiquement destiné aux membres du Corps intermédiaire, assurant un accès équitable et pérenne aux remboursements de frais de déplacement ?

Deuxièmement, l'enveloppe budgétaire du **Fond de Formation Continue du CSWM** ne dispose pas des moyens suffisants pour couvrir de manière adéquate les frais de déplacement en train, plus élevés et

plus fréquents. En conséquence, sans une augmentation de l'enveloppe budgétaire de ce fonds, le nombre de voyages professionnels que le CSWM peut soutenir sera significativement réduit ; ce qui limitera notre capacité à participer à des événements essentiels. Est-il envisagé de revaloriser ce fonds afin de maintenir un niveau de soutien à la formation continue compatible avec les nouvelles directives ?

Nous vous remercions de prendre en considération ces éléments et de soutenir des adaptations potentielles permettant de répondre aux besoins de formation continue du CSWM tout en restant alignés sur les objectifs de durabilité de l'Université.

Nous serions heureux d'être informés des décisions qui seront prises et nous restons à votre disposition pour des échanges plus approfondis.

Nous vous remercions pour cette mise en consultation et nous vous adressons nos salutations distinguées.